



## Changement de nom

-----  
Par Julien57

Bonjour à toutes et à tous,

Je rencontre un problème quant à mon nom de famille depuis certaines années.

Pour faire simple, j'ai aujourd'hui 21 ans, m'a mère m'élève seule depuis mes 3 ans et je n'ai jamais eu de contact avec mon géniteur et je n'en veux pas. Par obligation, je porte officiellement son nom. Mais, mon nom d'usage et la composition du nom de mon père et de ma mère.

Depuis que je suis petit, tout le monde et moi le premier utilisait uniquement le nom de ma mère et j'insiste sur le uniquement. Ainsi tous mes diplômes par exemple sont au nom de ma mère mais les papiers très officiels comme permis ou carte vitale sont au nom de mon père. Je n'ai jamais eu de problème sur ce sujet, mais j'aimerais bien régularisé ceci et généraliser l'utilisation du nom de ma mère. Pensez-vous que je dois prendre certaines précautions ? Avez-vous des conseils ou autres ?

Merci et bonne journée ou soirée

-----  
Par AGeorges

Bonjour Tuut (\*),

Tout est là, en principe :

[url=https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-de-la-famille/changer-de-nom-de-famille]https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-de-la-famille/changer-de-nom-de-famille[/url]

Bonne chance

(\*) En référence à l'histoire du petit indien.

-----  
Par Julien57

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

J'avais effectivement trouvé les meme informations, une procédure qui a l'air bien française, longue et laborieuse

-----  
Par AGeorges

Bonjour Julien,

La loi n° 2016-1547, donc récente par rapport à 1804 (premières rédactions) a quand même simplifié la procédure. Le texte du VosDroits est un peu long car il prévoit tous les cas. Mais un particulier n'entre en général que dans un seul.

Voudriez-vous de lois qui permettent à des coupables d'échapper à leur châtement en changeant de nom (ce qui se fait dans certains pays) ou, à l'inverse, ne permette pas de retrouver l'héritier d'une immense fortune ?

Changer de nom coûte un peu d'argent (110? il me semble) car l'Etat doit faire la "publicité" de l'acte pour que nul n'en ignore et les "journaux" qui font cela se font payer, ce qui est bien normal (pour payer leurs employés).

C'est en analysant tous les éléments d'un sujet que l'on peut constater qu'il n'y a pas vraiment d'abus et donc accepter plus facilement une procédure... OK ?